

**COMMISSION DE SURVEILLANCE DES
OPÉRATIONS ÉLECTORALES
PROCÈS-VERBAL CSOE - N° 4/2025
- RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2025 -**

Présidence Philippe DUPERREX
Présents Sylvia BARLAG, Aude PESENTI
Excusé Tristan MAUDUIT
Assistent Laurie FELIX, Noémie MALLET

- Début de la réunion à 16h00 -

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La réunion se déroule par visioconférence.

Philippe DUPERREX souhaite la bienvenue aux membres et remercie chacun pour sa présence ainsi que le service juridique pour le travail fourni. Il présente ensuite l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal de la réunion du 7 octobre dernier a été envoyé aux membres. Ces derniers n'ont pas de remarque.

→ **Approbation à l'unanimité.**

3. ORGANISATION DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

3.1. Rappel sur les modalités de candidatures

Il est rappelé à la CSOE les modalités de candidature concernant la représentante des entraîneurs (femme) et la membre de la CAHN (femme).

Concernant le poste de représentante des entraîneurs (femme), peuvent postuler uniquement les candidates remplissant les critères suivants :

- 18 ans révolus le 17 novembre 2025 ;
- Être licenciée au 20 octobre 2025 inclus ;
- Licenciée au cours de la saison 2024/2025 ;
- Diplômée d'entraîneur fédéral de niveau 2 minimum au 20 octobre 2025 inclus.

Pour candidater, il faut :

- Compléter et signer le dossier de candidature, accompagné d'un extrait du casier judiciaire et la profession de foi, si souhaité ;
- Le transmettre entre le 10 et 20 octobre 2025 inclus ;
- Par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre.

Concernant le poste de membre de la CAHN (femme), peuvent postuler uniquement les candidates remplissant les critères suivants :

- 18 ans révolus le 17 novembre 2025 ;
- Être licenciée au 20 octobre 2025 inclus ;
- SHN entre le 1er janvier 2017 et le 20 octobre 2025 inclus.

Pour candidater, il faut :

- Dossier de candidature à compléter et signer accompagné d'un extrait du casier judiciaire et la profession de foi, si souhaité ;
- Transmettre entre le 10 et 20 octobre 2025 inclus ;
- Par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre.

3.2. Validation des candidatures

Il est communiqué au membre de la CSOE les candidatures concernant le poste de représentante des entraîneurs et le poste de membres de la Commission des Athlètes de Haut Niveau.

- Candidatures au poste de représentante des entraîneurs

Concernant le poste de représentante des entraîneurs, 10 candidatures ont été reçues. Les candidates sont les suivantes :

VILLETON	Jocelyne
MALLARD	Valérie
HUSTACHE	Audrey
CARIANT	Suzanne
WELZBACHER	Audrey
LECROART	Joelle
BOUAMRI	Hanane
SAHUC	Sandrine
OLEGGINI	Laurence
SANZ	Bernadette

Les membres de la CSOE ont émis une réserve concernant la candidature de Madame Laurence OLEGGINI.

Cette dernière est titulaire de diplômes d'État mais n'a pas été en mesure de fournir ses diplômes fédéraux.

Madame OLEGGINI a toutefois produit un extrait de règlement précisant que l'obtention d'un brevet d'État est conditionnée par la détention de diplômes fédéraux.

La détention de diplômes fédéraux constituant un critère de candidature, la CSOE rappelle l'obligation pour les candidats d'en être titulaires.

A ce titre, la CSOE subordonne la validation la candidature de Madame OLEGGINI à l'étude des pièces suivantes qui devront lui être fournies :

- Une attestation énonçant les dates d'obtention des diplômes d'état de Madame OLEGGINI ;
- Une attestation signée par un dirigeant de l'OFA ainsi qu'une autre personne habilitée, précisant que l'obtention d'un diplôme d'État, aux années où Madame OLEGGINI les a obtenus, était conditionnée à la possession de diplômes fédéraux de niveau 2 minimum.

La CSOE valide les neuf (9) autres candidatures :

VILLETON	Jocelyne
MALLARD	Valérie
HUSTACHE	Audrey
CARIANT	Suzanne
WELZBACHER	Audrey
LECROART	Joelle
BOUAMRI	Hanane
SAHUC	Sandrine
SANZ	Bernadette

Un courrier de validation de leur candidature leur sera envoyé.

- Candidatures au poste de membre femme de la CAHN

Concernant le poste de membre de la Commission des Athlètes de Haut Niveau, 1 candidature a été reçue Les candidates sont les suivantes :

RENOUARD	Flavie
----------	--------

Madame RENOUARD a transmis sa candidature le 20 octobre 2025 par courriel. Puis, elle l'a confirmé le 22 octobre 2025 par LRAR. Cette candidature ne respecte pas les conditions de délai puisqu'elle doit être transmise entre le 10 et le 20 octobre 2025. Celle-ci ne respectait pas non plus les conditions de forme puisqu'elle doit être déposée par LRAR ou remis en main propre.

A ce titre, la CSOE refuse la candidature de Madame Flavie RENOUARD. Un courrier de refus de sa candidature lui sera notifié.

En conséquence, aucune candidature n'est validée par la CSOE concernant le poste de membre de la Commission des Athlètes de Haut Niveau. Elle invite la FFA à en tirer les conséquences quant à l'organisation des élections.

4. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS

4.1. Point étape sur le plan de communication

Il est rappelé à la CSOE les dispositions prises dans le cadre de la communication des élections.

Les étapes passées sont les suivantes :

- Mise à jour du site internet ;
- 30 septembre : Newsletter à tous les licenciés + SHN / actualité sur le minisite (appel à candidatures)
- 3/4 octobre : Intervention au Comité directeur
- 9 octobre : Newsletter club - informations en "Une"
- 10 octobre : article site internet et/ou actu minisite (ouverture de la période de candidatures)
- 15 octobre : Newsletter ciblée vers les entraîneurs/SHN
- 19 octobre : (option en fonction du nombre de candidats) Newsletter ciblée vers les entraîneurs/SHN

Les étapes à venir sont les suivantes :

- 28 octobre : Newsletter ciblée / actu site et/ou actu minisite (publication des candidatures et de la liste des électeurs)
- 10 novembre : Newsletter ciblée vers les entraîneurs/SHN électeurs + candidats
- Entre le 10 novembre et le 16 novembre : Email du prestataire avec l'identifiant de vote
- 16 novembre : Email du prestataire de vote
- 17 novembre : Email du prestataire de vote / campagne SMS FFA / actu minisite (ouverture de la période électorale)
- 19 novembre : Email du prestataire de vote
- 20 novembre : Email du prestataire de vote / campagne SMS FFA (option) / article site internet et actu minisite (publication des résultats)

4.2. Echéances à venir

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- Semaine du 10 novembre ➔ Scrutins blancs à prévoir
- **Les 17 au 20 novembre (présentiel)** ➔ Scrutins blancs - ouverture et clôture des urnes – dépouillement

Il est présenté aux membres de la CSOE le prestataire de vote : GEDIVOTE.

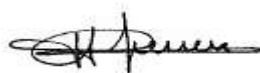
5. QUESTIONS/SUJETS DIVERS

Aucune question ou sujet divers ne sont soulevés par les membres.

6. PROCHAINE RÉUNION

En concertation avec le prestataire de vote et les membres du bureau de vote, la date de la prochaine réunion de la CSOE sera arrêtée prochainement, afin de tenir compte de leurs disponibilités respectives.

- Clôture de la réunion à 17h00 -



Philippe DUPERREX
PRÉSIDENT DE LA CSOE